

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>10</b>
<b>Présents</b>	<b>08</b>
<b>Représentés</b>	<b>00</b>
<b>Votants</b>	<b>06</b>
<b>Exprimés</b>	<b>06</b>
<b>Pour</b>	<b>06</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **14 février 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze février, à **19 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle TIXIER, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

**Pouvoirs** :

**Excusés** : M. Julien MOURLON

**Absents** : M. Pascal REDON

**Date de convocation** : 08 février 2020

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

***Objet : Projet de périmètre et statuts du syndicat de communes « Bellegarde et Saint Silvain Ensemble »***

M. Alain GRASS et M. Jean-Marie BERTRAND, intéressés par l'affaire, se retirent et ne prennent pas part au vote.

*Vu la délibération, du 28 novembre 2019, n° DE\_281119\_1 portant sur le projet de centre de santé,*

*Vu la délibération, du 28 novembre 2019, n° DE\_281119\_2 portant sur la construction d'un centre de santé,*

*Vu les articles L. 5111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant les communes à s'associer pour l'exercice de leurs compétences,*

*Vu les articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la création des syndicats de communes,*

*Vu l'arrêté n° 2020-02-13-002 portant projet de périmètre du syndicat intercommunal compétent pour la réalisation et la location d'un bâtiment destiné à un centre de santé pour le secteur de Bellegarde-en-Marche,*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de périmètre du nouveau syndicat compétent pour la réalisation et la location d'un bâtiment destiné à un centre de santé pour le secteur de Bellegarde-En-Marche, établi comme suit :
  - o La commune de Saint-Silvain-Bellegarde
  - o La commune de Bellegarde-En-Marche
  
- **ADOPTE** les statuts de ce nouveau syndicat intercommunal.